

LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE DE L'ISLAM (PARTIE 1 DE 2) : LES SOURCES SUR LESQUELLES SE FONDE L'ÉCONOMIE ISLAMIQUE

Évaluation:

Description: Introduction aux principes établis par l'islam pour gérer le système économique d'une société. Partie 1 : les sources desquelles sont tirées les lois régissant le système économique.

Catégorie: [Articles](#) [Le système d'ordre dans l'islam](#) [L'économie](#)

par: IslamReligion.com

Publié le: 28 Mar 2011

Dernière mise à jour le: 17 Jan 2021

Introduction

En tant que mode de vie complet, l'islam fournit des règles et des lignes de conduite pour toutes les sphères de la vie en société. Un système économique fonctionnel est vital à la santé d'une société, car la consommation de biens et services et sa facilitation par un moyen d'échange commun joue un rôle majeur pour aider les gens à atteindre leurs objectifs, matériels ou non.

L'islam a défini quelques normes, basées sur la justice et la fonctionnalité, pour qu'un tel système économique soit établi. Ces normes visent à prévenir l'inimitié qui apparaît souvent entre les différents groupes socio-économiques. Il est vrai que l'argent concerne à peu près chaque être humain qui participe à diverses transactions avec ses semblables. Mais tandis que ces normes reconnaissent l'argent comme un des éléments les plus importants d'une société, elles ne perdent pas de vue que sa position demeure secondaire par rapport à la véritable raison d'être de l'existence humaine, qui est l'adoration de Dieu.

Le système économique de l'islam ne s'intéresse pas nécessairement aux montants précis des revenus et dépenses, aux importations et exportations et autres statistiques économiques. Bien que de telles données soient bel et bien importantes, l'islam se préoccupe surtout de l'esprit du système économique.

Une société qui met en application les lois islamiques et fait la promotion des valeurs de l'islam comprend que ces lois et valeurs rassemblent tous les systèmes – social, économique, politique, etc. L'islam enseigne que Dieu a assuré sa provision à chaque



personne qu'il a créée. Par conséquent, la compétition pour les ressources naturelles entre les nations du monde est une illusion. Alors que la terre contient suffisamment de ressources pour satisfaire aux besoins de l'humanité, le défi, pour les hommes, réside dans le traitement et la distribution équitable de ces ressources.

L'islam est composé d'un ensemble de croyances qui établissent le type de relation qui doit exister entre l'individu et son Créateur; entre l'individu et les autres personnes; entre l'individu et l'univers; et même entre l'individu et lui-même. En ce sens, l'islam régleme les comportements humains et l'un de ces comportements a trait à sa façon d'agir au niveau économique. Pour les musulmans, l'économie est un moyen de production, de distribution et de consommation de biens et services. En islam, le comportement humain – économique ou autre – n'est pas dépourvu de valeurs et n'est pas non plus neutre. Le comportement est directement relié au fondement idéologique de la foi.

Les sources sur lesquelles se fonde l'économie islamique

Les deux sources fondamentales de l'islam – le Coran et la sounnah du Prophète – fournissent des lignes de conduite au niveau économique et un modèle idéal de système économique. Les valeurs et les objectifs de tous les systèmes économiques « islamiques » doivent être conformes aux principes dérivés de ces sources fondamentales. L'objectif de ces articles est d'exposer les grandes lignes des caractéristiques essentielles d'un système économique fondé sur les sources premières de l'islam.

Le système économique de l'islam se définit par un ensemble de règles connues sous le nom de Shariah. Les règles contenues dans la Shariah sont à la fois constitutives et régulatrices, i.e. que soient elles établissent des règles pour la création d'entités et de systèmes économiques ou alors des règles réglementant celles qui existent déjà. En tant que partie intégrante de la révélation, la Shariah est un guide, pour les êtres humains, qui englobe tous les aspects de la vie – spirituel, individuel, social, politique, culturel et économique. Elle fournit un barème à partir duquel toutes les actions, proviennent-elles des individus, de la société ou de l'État, sont classées en fonction de leur caractère légal. Il y a donc cinq types d'actions reconnus : obligatoire, recommandé, permis, découragé et interdit.

La première source de la Shariah, en islam, est le Coran et la sounnah, qui contiennent toutes les règles essentielles. La sounnah fournit de plus amples explications sur ces règles, par l'application qu'en a fait le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui). Le développement des règles régulatrices de la Shariah et leur extension aux nouvelles situations et circonstances, apparues petit à petit, au fil du temps, se sont faits par le consensus des érudits musulmans, qui utilisèrent le raisonnement analogique – établir des règles par analogie entre le nouveau problème et ceux qui existaient dans les sources premières – et le raisonnement textuel. Ces cinq sources – le Coran, la sounnah, le consensus des érudits, le raisonnement analogique et le raisonnement textuel – constituent les composantes de la Shariah, et ces composantes sont aussi utilisées comme base pour

gouverner les affaires économiques.

La justice

En résumé, nous pouvons dire que le système économique de l'islam est basé sur la notion de justice. Car c'est par la justice que peuvent être comprises les règles gouvernant le comportement économique des individus et les institutions financières, en islam. La justice, en islam, est un concept à plusieurs facettes et il existe plusieurs termes, en arabe, pour la définir. Le terme le plus communément utilisé, et qui réfère au concept de justice en général, est « *adl* ». Ce terme, et ses nombreux synonymes, englobe les concepts d'équité, d'égalité, d'égaliser, de balance, de tempérance, de modération et le fait de mettre chaque chose à sa place. En pratique, la justice est définie comme le fait d'agir conformément à la Shariah, laquelle englobe le droit positif et le droit procédural^[1], au niveau de l'économie.

Le droit positif comprend ces éléments de justice contenus dans l'essentiel de la Shariah, tandis que le droit procédural comprend les règles de procédure assurant la réalisation de la justice contenue dans l'essentiel de la Loi. La notion de justice économique, et son concept associé de justice distributive^[2], est particulièrement important en tant que caractéristique unique du système économique de l'islam. Les règles gouvernant les comportements économiques licites et illicites, de la part des consommateurs, producteurs et membres du gouvernement, et gouvernant les questions de droits de propriété et de production et distribution de la richesse, sont toutes fondées sur la vision islamique de la justice.

Les sujets suivants seront abordés dans le prochain article :

- (a) les droits et obligations individuels, et l'intérêt personnel;
- (b) les droits de propriété;
- (c) l'importance des contrats;
- (e) le concept de barakah;
- (f) la justice économique;
- (g) l'interdiction de l'intérêt (riba);
- (h) la compétition et la coopération; et
- (i) le rôle de l'État.

[1]

Le « droit positif » signifie « atteindre le bon résultat ». Le « droit procédural » signifie « atteindre l'objectif de la bonne façon ».

[2]

La "justice distributive" fait référence à des principes normatifs élaborés pour affecter des ressources en quantités limitées, en fonction de la demande.

L'adresse web de cet article:

<https://webcache001.islamreligion.com/fr/articles/277/le-systeme-economique-de-l-islam-partie-1-de-2>

Copyright © 2006 - 2023 IslamReligion.com. Tous droits réservés.